

1. Quel est son rôle

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

2. Comment est constitué le CCAS

A la tête du CCAS on trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit. Il désigne des personnes qualifiées, associées au conseil municipal, qui auront la charge d'élire les personnes locales qui constitueront le conseil d'administration du CCAS.

3. Comment contacter le CCAS

Pour contacter le CCAS venir ou téléphoner en mairie pour prendre un rendez vous

4. Composition du CCAS- RURANGE-MONTREQUIENNE-LOGNE Novembre 2017

PIERRE ROSAIRE
GERALDINE ROCHE
AUDREY HIRTZ
GILBERT RONCALI
MARIE SALLETI
MARIE LAURENCE NION COUPRIE
JOCELYNE BALTAZAR
FRANCINE CHUBERRE
FABIENNE PAIX
EDITH LEHNHART
RACHEL BERTRAND